Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260427-2026_04_8-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le-treize avril à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le sept avril deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absentes excusées : HUET Solvec (Donne pouvoir à RICHARD Michel), Thérèse RAULT (Donne pouvoir à Pierrick Le MERCIER) Stéphanie LEMPEREUR (Donne pouvoir à Laurent CADIN).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 16

Secrétaire : Laurent CADIN

2026-04-8 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE : REATTRIBUTION MARCHÉ LOT N°2
1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Pierrick LE MERCIER adjoint, explique à l'assemblée que nous avons dû résilier le marché public pour défaut d'exécution des travaux concernant la rénovation énergétique de la mairie, à la société LP Bretagne et qu'il convient donc de choisir une nouvelle entreprise pour réattribuer le marché lot n°2 « Menuiseries intérieures et extérieurs-charpente » pour la rénovation énergétique de la Mairie.

Pierrick LE MERCIER adjoint, présente les devis des entreprises Alnot Menuiserie pour un montant TTC de 27 920,70 € et d'Astuces Menuiseries pour un montant TTC de 22 945.20 €.

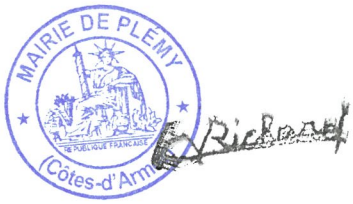
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le devis de la société Astuces Menuiseries pour un montant total de 22 945.20 € TTC et de leur attribuer le marché lot n°2.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260427-2026_04_8-DE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 21 avril 2026
et de la publication le 21 avril 2026
Le Maire, Michel RICHARD

